

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ, le SEPT AVRIL à 19 heures 00 minutes**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AOUSTE SUR SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Denis BENOIT, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **23**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **20**

**Secrétaire de séance : Mme Sylviane DEGALLAIX-GIRAUD**

**Présents : M. BENOIT Denis, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, M. MERIEAU Thierry, Mme AUDINOT Sylvie, M. CHOUPAS Sébastien, M. BARNIER Éric, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, Mme CAUMETTE Sylvie, M. CHAZALETTE Vincent, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme ETROY Muriel, M. FAURE Laurent, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine, M. Fabien SYLVAIN, M. TRON Frédéric.**

**Absents excusés : Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. CHENIER David, Mme DE MEYER Justine, Mme FURNON Sandrine, M. HUYGHE Philippe.**

**Absents : Néant**

**Pouvoirs : Mme PIEYRE Marie-Josèphe donne pouvoir à Monique GIRARD, M. HUYGHE Philippe donne pouvoir à Vincent CHAZALETTE.**

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2025, transmis à l'ensemble des membres, est approuvé à l'unanimité.** Rodène BODIN-CASALIS indique ne pas prendre part au vote.

**La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le lundi 05 mai 2025 à 19h dans la salle du conseil, la désignation du secrétaire de séance sera décidée lors de cette séance.**

### **Infos diverses**

#### **1. Evènements passés :**

- Assemblée Générale de l'association « Histoire et Patrimoine Aoustois » le mardi 4 mars à 18h à la MJC
- Cérémonie commémorative le 19 mars à 11h30 aux monuments aux morts, la Municipalité associée à la F.N.A.C.A ont commémoré le 63ième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. **Denis BENOIT remercie celles et ceux qui ont assuré la cérémonie.**
- Assemblée Générale de l'Amicale du don du sang le mardi 11 mars à 18h45 à l'école Georges Brassens à Crest
- Réunion de lancement de la mise en œuvre du SCOT le mercredi 12 mars à 18h à l'Ecosite de Eurre
- Rencontre à la demande de la Sauvegarde de l'enfance sur la prévention spécialisée le jeudi 13 mars à 14h en mairie de Crest à la salle Vanber
- 6e édition du Festival « Les Yeux Dans l'Eau » du 13 au 23 mars sur le thème « Les inondations » :
  - Projection « Après la crue » le vendredi 21 mars à 16h30 au Campus à Eurre (Quelques années après la crue exceptionnelle de 2013 dans les Pyrénées centrales, deux enseignants-chercheurs du

Laboratoire GEODE (géographie de l'environnement) recueillent sur un temps long la parole des acteurs après la catastrophe, dans deux vallées particulièrement touchées (le Bastan et la Garonne). Suivie d'une table ronde « Crues & inondations au cœur de l'actualité » à 17h30 en présence de En présence de : Claire Sarazin (réalisatrice), David Arnaud et Gérard Crozier (SMRD), Jonas Huguenin (SMBRJ), et Marie-Thérèse Michel-Dansac (Association des riverains de Prentegarde, membre de la CLE).

- Projection « Ici rugissaient les lions » le dimanche 23 mars à 14h au Campus à Eure : Documentaire où l'humanité post-Covid s'agite en bord de rivière. Vacanciers, vigneron, gardiens de parking, mais aussi archéologues, ouvriers et même un philosophe désabusé, confrontent leurs visions et leurs rôles, dans une joyeuse cacophonie d'intérêts qui tourne vite à l'absurde.

Suivie d'une table ronde « Partager la rivière : Quelle équation ? » à 15h avec Jean-Baptiste Narcy (AsCa), Frédéric Tron (CLE), Cédric Proust (SMRD), Animation Aurélien Rateau.

Découvrez la programmation en détail via le lien : <https://www.festival-lesyeuxdansleau.fr/fr/programme>

- Carnaval le samedi 15 mars à 15h organisé conjointement avec le Sou des écoles, en présence de la Batucada locale ARACAS (Rendez-vous à 14h45 sur le parvis des écoles)
- CLE plénière le mardi 18 mars 9h à Allex
- Conseil syndical le jeudi 20 mars à 9h dans la salle du conseil municipal en mairie de Crest : Budget SCoT
- Réunion sur le Contrat d'Objectif Territorial le jeudi 20 mars à 16h30 à la CCCPS : hiérarchisation de la feuille de route
- Conseil communautaire le jeudi 27 mars : Budget CCCPS
- Assemblée Générale de la MJC Centre Social Nini Chaize le samedi 29 mars à 11h
- Soirée chorale SARAVA le vendredi 04 avril à 20h à l'église

## **2. Evènements à venir :**

- Réunion d'information « Communication des collectivités en période pré-électorale » le **mardi 8 avril de 10h à 12h** à Valence
- Spectacle « Rue de l'Envol » le **mardi 15 avril à 19h** à la salle des fêtes
- Exercice de simulation du PCS le **mercredi 16 avril de 9h à 12h** en mairie
- Comité syndical du SMRD le **mercredi 16 avril à 18h30** dans la salle du conseil municipal
- Sortie naturaliste « A la découverte des orchidées sauvages dans les prairies » le **jeudi 17 avril**
- Cross à l'école élémentaire le **vendredi 18 avril à partir de 9h30** sur le parking de l'esplanade
- Réunion de quartier rive gauche le **samedi 26 avril de 10h à 12h** (rdv au théâtre de verdure)
- Manifestation « 80<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> vote des femmes » le **29 avril de 10h à 13h** organisée par la Commission « Culture » Place de la poste
- Sortie naturaliste « A la découverte des oiseaux dans la forêt communale » le **mercredi 30 avril**
- Commémoration de l'armistice de la guerre de 1939/1945 le **jeudi 8 mai à 11h** aux monuments aux morts
- La communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans (CCCPS) déploie pour la première année le programme national Savoir rouler à vélo (SRAV) dans les écoles élémentaires de son territoire. Ce dispositif permet aux enfants des classes de classes CM1 et CM2 d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler à vélo en toute autonomie avant l'entrée au collège et d'ancrer les bons réflexes en matière de sécurité et de mobilité durable.

### 3. Commissions à venir :

Commission / Réunion	Date	Horari	Lieu
« Energie-Transition écologique » (Alimentation) marché	<b>mardi 8 avril 2025</b>	<b>18:00</b>	MJC
« CAO » Projet Réseau de chaleur	<b>mercredi 9 avril 2025</b>	<b>14:00</b>	Salle du Conseil municipal
« Chorale »	<b>lundi 14 avril 2025</b>	<b>18:30</b>	Salle du Conseil municipal
« Sécurité »	<b>mardi 15 avril 2025</b>	<b>17:00</b>	Salle du Conseil municipal
« Travaux-Voirie »	<b>jeudi 17 avril 2025</b>	<b>17:30</b>	
« CCAS »	<b>vendredi 18 avril 2025</b>	<b>18:00</b>	Salle du Conseil municipal
« Vie associative-Fêtes-Culture »	<b>mardi 22 avril 2025</b>	<b>18:30</b>	Salle du Conseil municipal
« Sport »	<b>jeudi 24 avril 2025</b>	<b>17:30</b>	
« Chorale »	<b>lundi 28 avril 2025</b>	<b>18:30</b>	Salle du Conseil municipal
« COPIE PCS »	<b>mercredi 4 juin 2025</b>	<b>9:00</b>	Salle du Conseil municipal

**Il est immédiatement passé à l'examen de l'ordre du jour**

#### 1. Affaires foncières : Examen de DIA

A noter que les déclarations d'intention d'aliéner seront traitées selon l'ordre d'arrivée en mairie.  
**Pas de DIA reçu à ce jour.**

#### 2. Tarifs communaux : Réévaluation

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux suivants proposés par la commission « Finances-Budget », réunie les 05 et 19 février puis le 19 mars 2025 :

<b>1 DROITS DE PLACE</b>	
Vente professionnelle régulière sur le domaine public avec branchement électrique (Type Foodtruck, hors marché hebdomadaire) *Emplacement à proximité de la station de relevage du parking de l'esplanade	<p><b>55,00 € par trimestre le mètre linéaire pour une fréquence hebdomadaire (à raison d'1 fois par semaine) électricité comprise</b></p> <p><b>165,00 € par trimestre par emplacement pour une fréquence hebdomadaire (à raison d'1 fois par semaine) électricité comprise</b></p> <p>Un chèque de caution pour la remise des clés de la borne d'accès à l'électricité à hauteur de 20 euros sera réclamé à la signature de l'arrêté autorisant l'emplacement et fera l'objet d'un encaissement. Celui-ci sera rendu au moment de la restitution des clés.</p>
Vente professionnelle occasionnelle sur le domaine public, non régulier, hors marché hebdomadaire (Ex. caravane sauna)	<b>20,00 € par mètre linéaire par jour</b>
Occupation du domaine public de l'esplanade pour de la vente par des professionnels (Type camion outillage)	<b>165,00 € par jour par événement</b>
Marché (Type hebdomadaire), pour la période de mai à septembre, la gratuité étant de mise en dehors de cette période	<p>Marché (Type hebdomadaire pour la période de mai à septembre inclus, la gratuité étant de mise en dehors de cette période (de octobre à avril))</p> <p>* Etals            - <b>1,30 € / mètre linéaire par marché</b>            - <b>abonnement 5 mois à 16,00 € / mètre linéaire par marché</b></p> <p>* Raccordements des étals            - Eau potable : gratuité            - Electricité : gratuité</p>
Occupation du domaine public pour une activité type Guinguette située au Quartier du Pourret (De Avril à Septembre)	<b>550,00 € / mois d'occupation (compteur électricité à la charge de l'occupant)</b>
<b>2 GRILLES D'EXPOSITION</b>	<p><b>2,50 euros la location quotidienne d'une grille d'exposition</b></p> <p>La gratuité de la location desdites grilles pour les associations aoustoises</p>
<b>3 PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES pour la scolarisation des élèves non aoustois</b>	<b>1.400,00 € / élève « maternelle » et « élémentaire » / année scolaire</b>

<b>4 CIMETIERE COMMUNAL</b>			
concessions trentenaires / m <sup>2</sup>	<b>150,00 € le m<sup>2</sup></b>	<i>Différence de tarifs permet de dissuader la prise de concession cinquantenaire (Vu l'absence d'entretien parfois, et abandon de concession...)</i>	
concessions cinquantenaires / m <sup>2</sup>	<b>600,00 € le m<sup>2</sup></b>		
<b>COLOMBARIUM</b>			
concessions trentenaires / case	<b>300,00 €</b>		
concessions cinquantenaires / case	<b>1 200,00 €</b>		
Jardin du souvenir	<b>Gratuit (Mise en place d'une plaque avec nom et prénom gravés à la charge de la famille)</b>		
<b>5 GARDERIE PERISCOLAIRE</b>			
Tarif	<b>1,10 € la demi-heure</b>		
Pénalité absence d'annulation	15,00 € Inscription n'ayant pas fait l'objet d'une annulation préalable <u>depuis le 1<sup>er</sup>/01/2022</u>		
Pénalité non inscription	2,00 € pour toute demi heure commencée n'ayant pas fait l'objet d'une inscription <u>depuis le 1<sup>er</sup>/01/2022</u>		
Goûter	1,00 € / goûter (à titre exceptionnelle, en cas d'oubli) <u>depuis le 01/10/2022</u>		
<b>6 RESTAURANT SCOLAIRE</b>		<b>Depuis le 1er janvier 2025</b> (Délib.2024_11_03 du 04/11/2023)	
Repas adulte	<b>5,00 €</b>		
Repas enfants	<b>Selon QF : [0 à 1000=1,00€] _ [1001 à 1250=3,80€] _ [1251 à 1500=4,10€] _ [1501 et + =4,50€]</b>		
	Inscription/Désinscription jusqu'à 8h le jour de la prise du repas		
Pénalité non inscription	2,00 € sur le prix du repas inscrit non consommé n'ayant pas fait l'objet d'une inscription préalable jusqu'à 8h le jour de la prise du repas		
Pénalité absence d'annulation	2,00 € sur le prix du repas inscrit non consommé n'ayant pas fait l'objet d'une désinscription préalable jusqu'à 8h le jour de la prise du repas		
<b>7 SERVICE D'IRRIGATION - Tarification PAE St Francois</b>		<b>32,00€ TTC à compter du 1er avril 2025</b>	
Abonnement	M <sup>2</sup> : Consommation réelle globale communale refacturée aux usagers selon le volume d'eau consommé et les tarifs en vigueur fixés par le SMPAS (Joindre tarifs SMPAS à la refacturation*)		
M3 consommé			
<b>8 LOCATION SALLES</b>			
<b>Bénéficiaires</b>	<b>SALLE DES FETES (SDF)</b>		<b>AUTRES SALLES</b> (Annexe SDF, Pitchoune, Bleu-saumon, Conseil municipal)
	<b>GYMNASE (Non loué aux particuliers)</b>		
	<b>Forfait location</b>	<b>Forfait énergie</b> *HIVER du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03 inclus & **ÉTÉ du 1 <sup>er</sup> /04 au 31/10 inclus	
Association aoustoise	Gratuit	120,00 €/an	Gratuit
Collectifs aoustois		Utilisation occasionnelle < à 1 fois par semaine	
		180,00 €/an	
		Utilisation hebdomadaire ≥ à 1 fois par semaine	
		240,00 €/an	
		Utilisation hebdomadaire ≥ à 2 fois par semaine	
Association non aoustoise	1 jour = 350,00 €	95,00 €/jour l'hiver *	90,00 €/jour
Entreprise non aoustoise		35,00 €/jour l'été **	
Particuliers non aoustois	2 jours = 500,00 €		
Collectivités et associations attenantes (Biovallée, APADH, OT,...), politiques et Syndicats	Gratuit	95,00 €/jour l'hiver * 35,00 €/jour l'été **	Gratuit
Entreprise aoustoise	1 jour = 150,00 €	95,00 €/jour l'hiver *	60,00 €/jour
	2 jours = 250,00 €	35,00 €/jour l'été **	
Particulier aoustois	1 jour = 150,00 €	95,00 €/jour l'hiver *	60,00 €/jour
	2 jours = 250,00 €	35,00 €/jour l'été **	

<b>Concernant la location des salles, il est précisé que :</b>	
• <b>Toute sortie des lieux</b> s'effectuera le lendemain de la location à 8h.	
• <b>Pour les particuliers</b> : un chèque de caution à hauteur de 50% du montant de la location sera réclamé à la signature de la convention et fera l'objet d'un encaissement si un désistement a lieu.	
• <b>Une pénalité pour ménage</b> non effectuée constatée à la remise des clés ou de l'état des lieux sera appliquée pour un montant de 150€.	
• <b>En cas de détérioration</b> , l'utilisateur aura à payer le montant exact des réparations. Ce montant sera automatiquement déduit du montant de la caution.	
• <b>Le délai de prévenance à respecter</b> pour qu'un usager ou une association ayant réservé une salle soit dispensée des pénalités de non utilisation (50€/jour) est fixé à 15 jours.	
•Il est précisé que les <b>employés communaux actifs et retraités</b> bénéficient, quel que soit leur statut, d'un tarif appliqué aux administrés aoustois et que la gratuité est accordée aux formations politiques et à leurs candidats.	
•Il est précisé également que le <b>matériel « DUPLAN »</b> (Barnums,...) est prêté à titre gracieux uniquement aux administrés aoustois, associations aoustoises ou partenaires et collectivités locales.	
<b>Il est précisé également que le matériel « DUPLAN » est prêté à titre gracieux uniquement aux administrés aoustois, associations aoustoises ou partenaires et collectivités locales. (Barnum prêté, à l'appréciation des élus) [+ BARNUMS sont prêtés aux associations aoustoises, aux partenaires et collectivités locales]</b>	
<b>Les autres dispositions sont maintenues.</b>	
<b>9 FOUR A PAIN</b>	<b><u>100 € / Utilisation ≤ 3 pour les 3 premières utilisations au cours de l'année civile</u></b>
Tarif utilisation (Utilisation gérée par l'association Les Amis des Chantiers Citoyens)	<b><u>50 € / Utilisation ≥ 4 pour les utilisations suivantes, à partir de 4 utilisations, dans l'année civile</u></b>
Caution	500 € quel que soit le type d'utilisation

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, DECIDE de valider les tarifs conformément au tableau ci-dessus, ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **3. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé : Vote des subventions 2025**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de la commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant des subventions résulte d'un examen attentif des demandes formulées par les associations pour l'année 2025 par les commissions « Enfance-Sport-Jeunesse », « Energie-Transition écologique », et « Vie associative-Fêtes-Culture », du Conseil d'Adjointes et de la commission « Finances-Budget ».

La subvention de 35.000 € (Trente-cinq mille euros) qui sera versée au CCAS a fait l'objet d'une ligne distincte au budget primitif 2025, à l'article 657363.

#### **Les subventions communales proposées sont les suivantes :**

Subvention annuelle / Sport	ACCA SAINT HUBERT	305,00
subvention annuelle / Sport	AOUSTE YOGA	240,00
Subvention annuelle / Culture	AOUSTOCK	1 000,00
subvention annuelle / Sport	ATA	1 000,00
Subvention annuelle / Transition	AVENIR DU CANAL DE LA SYE - " ACASYE "	200,00
subvention annuelle / Culture	COMITE DES FETES FETE DU VILLAGE	240,00
Subvention annuelle / Culture	COMPAGNIE C POSSIBLE	160,00
Subvention annuelle / Transition	CRII RAD	100,00
Subvention annuelle / Culture	DONNEURS SANG BENEVOLES CREST	100,00
Subvention annuelle / Culture	ECOLE DE MUSIQUE	300,00
subvention annuelle / Sport	ENTENTE CREST AOUSTE	3 500,00
subvention annuelle / Culture	FNACA	300,00
subvention annuelle / Culture	FOYER ROCHECOLOMBE	600,00
Subvention annuelle / Culture	GRAINE DE SCENE	350,00
subvention annuelle / Culture	HISTOIRE ET PATRIMOINE	500,00
Subvention annuelle / Culture	IMPROLOCOS	160,00
Subvention annuelle / Culture	LES AMIS DES CHANTIERS CITOYENS	300,00
Subvention fonctionnement / Culture	LES AMIS DES CHANTIERS CITOYENS	1 100,00

Subvention annuelle / Sport	LES BALCONS DE LA DROME FOYER JEUNES PLC	100,00
subvention annuelle / Sport	LES MURS D'ESCALADE Quartier La Pialle	300,00
Subvention annuelle / Culture	LES PIERRES A FEUX	150,00
Subvention annuelle / Jeunesse	LYSANDRA EDUCATION ENVIRONNEMENT	300,00
subvention annuelle / Sport	PETANQUE AOUSTOISE Fonctionnement	305,00
Subvention annuelle / Sport	RODA DE ANGOLA	240,00
Subvention annuelle / Culture	SAPEUR POMPIERS AOUSTE	350,00
subvention annuelle / Culture	SOU DES ECOLES LAIQUES	2 500,00
subvention annuelle / Sport	TAPIS BLEUS GYM DETENTE	240,00
subvention annuelle / Sport	TEAM JULLIAN BMX	300,00
Subvention annuelle / Sport	USBA	1 500,00
Subvention annuelle / Culture	VIDEO VAL DE DROME	100,00
Subvention annuelle / Culture	ZANONYMES (LES)	180,00
Subvention fonctionnement / Culture	ZANONYMES (LES)	123,00
	<i>Sous-total Culture</i>	<i>8 513,00</i>
	<i>Sous-total Sport</i>	<i>8 030,00</i>
	<i>Sous-total Transition</i>	<i>300,00</i>
	<i>Sous-total Jeunesse</i>	<i>300,00</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>17 143,00</b>

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, DECIDE d'attribuer l'ensemble des subventions conformément au tableau ci-dessus, ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **4. Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition**

Par délibération du 02 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation (TH) : 14,52 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 32,20 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 48,53 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a pu à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 14,52 %

TFPB : 32,20%

TFPNB : 48,53%

Vu la délibération n° 02042019 du 08 avril 2019 relative au vote des taux d'imposition 2019,

Vu la délibération n° 2024\_04\_03 du 02 avril 2024 relative au taux des taxes locales votés en 2023,

Vu l'avis de la commission « Finances-budget »,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes d'habitation et foncières sur leur niveau de 2024.

La Commune d'Aouste-sur-Sye s'est toujours attachée à ne pas augmenter la pression fiscale des ménages et c'est dans ce cadre qu'il est proposé les taux fixés comme évoqués ci-dessus.

**Compte tenu de ces éléments,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTION,**

**VALIDE le maintien des taux des taxes sur leur niveau de 2024,**

**Taxe d'Habitation (TH) à 14,52 %,**

**Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 32,20%,**

**et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 48,53%.**

**ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Question de Vincent CHAZALETTE qui demande quel est le nombre de logements vacants sur la commune.**

**La commission « Budget-Finances » propose d'étudier la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) avant le 1<sup>er</sup>/10/2025.**

#### **5. Obligation de transparence : Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus**

Vu la délibération n° 2020\_05\_02 en date du 25/05/2020 relative au vote des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Avant que soit examiné le budget primitif, un état des indemnités perçus par les élus de la collectivité est présenté aux membres du conseil municipal au titre de l'année 2024.

En effet, la loi « engagement et proximité » a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au sein des organes délibératifs.

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT), les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP - article L. 5211-12-1 CGCT), les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT) et les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT).

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction » exercé en leur sein d'une part, et d'autre part : au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

<b>Période de versement</b>	<b>Fonction</b>	<b>Lieu</b>	<b>Montant brut annuel</b>
Janvier à décembre 2024	Maire	Commune Aouste-sur-Sye	<b>25 452,36 €</b>
Janvier à décembre 2024	1ère Adjoint	Commune Aouste-sur-Sye	<b>8 138,88 €</b>
Janvier à décembre 2024	2ème Adjoint	Commune Aouste-sur-Sye	<b>8 138,88 €</b>
Janvier à décembre 2024	3ème Adjoint	Commune Aouste-sur-Sye	<b>8 138,88 €</b>
Janvier à décembre 2024	4ème Adjoint	Commune Aouste-sur-Sye	<b>8 138,88 €</b>
Janvier à décembre 2024	5ème Adjoint	Commune Aouste-sur-Sye	<b>8 138,88 €</b>
Janvier à décembre 2024	Conseiller Subdélégué	Commune Aouste-sur-Sye	<b>8 138,88 €</b>
Janvier à décembre 2024	Conseiller Subdélégué - Vice-Président	Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme	<b>9 224,04 €</b>
Janvier à décembre 2024	Conseiller délégué - 2ème Vice-Président	Syndicat Mixte Rivière Drôme	<b>2 915,19 €</b>
Janvier à décembre 2024	Conseiller délégué - Vice-Président	Syndicat Intercommunal de l'eau-SMPAS	<b>3 339,00 €</b>

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, PREND CONNAISSANCE du tableau tel que présenté ci-dessus.**

**6. Compte de gestion 2024 et compte administratif 2024 du budget principal et annexe  
« photovoltaïque » : Approbation et affectation des résultats de clôture de l'année 2024**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, Vote le compte de gestion 2024 budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, Vote le compte de gestion 2024 budget annexe photovoltaïque, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

**L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Denis MARLHENS, Conseiller municipal, A L'UNANIMITÉ, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :**

Investissement

Dépenses	Prévu : 1 209 878,06
	Réalisé : 906 901,12
	Reste à réaliser : 215 890,00
Recettes	Prévu : 1 209 878,06
	Réalisé : 800 204,09
	Reste à réaliser : 114 478,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : 2 357 912,87
	Réalisé : 1 935 279,70
	Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévu : 2 357 912,87
	Réalisé : 2 476 099,57
	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -106 697,03

Fonctionnement : 540 819,87

Résultat global : 434 122,84

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE**

**L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Denis MARLHENS, Conseiller municipal, A L'UNANIMITÉ, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :**

Investissement

Dépenses	Prévu : 10 975,20
	Réalisé : 10 975,20
	Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévu : 10 975,20
	Réalisé : 3 908,48
	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : 8 651,81 Réalisé : 4 110,61 Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévu : 8 651,81 Réalisé : 16 585,33 Reste à réaliser : 0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	: -7 066,72
Fonctionnement	: 12 474,72
Résultat global	: 5 408,00

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

**L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Denis BENOIT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 07 avril 2025, A L'UNANIMITÉ,**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 257 444,72
- un excédent reporté de : 283 375,15
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 540 819,87
- un déficit d'investissement de : 106 697,03
- un déficit des restes à réaliser de : 101 412,00
- Soit un besoin de financement de : 208 109,03

**DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 540 819,87  
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 208 109,03  
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 332 710,84  
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 106 697,03

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

**L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Denis BENOIT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 07 avril 2025, A L'UNANIMITÉ,**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 12 474,72
- un déficit reporté de : 0,00
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 12 474,72
- un déficit d'investissement de : 7 066,72
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
- Soit un besoin de financement de : 7 066,72

**DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 12 474,72  
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 7 066,72  
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 5 408,00  
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 7 066,72

#### **7. Budget primitif 2025 principal et annexe « photovoltaïque » : Vote**

**\* Arrivée de Philippe HUYGHE à 20h33**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

**L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Denis BENOIT, Maire, A L'UNANIMITÉ, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :**

Investissement  
Dépenses : 749 600,34  
Recettes 851 012,34  
Fonctionnement  
Dépenses : 2 434 733,84  
Recettes : 2 434 733,84

Pour rappel, total budget :  
Investissement  
Dépenses : 965 490,34 (dont 215 890,00 de RAR)  
Recettes : 965 490,34 (dont 114 478,00 de RAR)  
Fonctionnement  
Dépenses : 2 434 733,84 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 2 434 733,84 (dont 0,00 de RAR)

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE**

**L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Denis BENOIT, Maire, A L'UNANIMITÉ, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :**

Investissement  
Dépenses : 10 466,00  
Recettes 10 466,00  
Fonctionnement  
Dépenses : 18 807,28  
Recettes : 18 807,28  
Pour rappel, total budget :  
Investissement  
Dépenses : 10 466,00 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 10 466,00 (dont 0,00 de RAR)  
Fonctionnement  
Dépenses : 18 807,28 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 18 807,28 (dont 0,00 de RAR)

### **8. Motion relative à la fermeture des centres de santé sexuelle du département (Pierrelatte, Hauterives, Saint Jean en Royans, Livron/Loriol, Valence Méliès, Die, Porte Les Valence), et à la diminution de 20 % des dotations des CSS restant par le Département de la Drome**

« Le Département assure les activités de planification familiale et d'éducation familiale, qu'il peut gérer directement ou déléguer par convention à d'autres collectivités publiques ou à des organismes privés à but non lucratif. »

Dans la Drôme, cette compétence est assurée en gestion directe ou en partenariat avec le Planning familial et les centres hospitaliers de Montélimar, Valence, Crest et hôpitaux Nord Drôme. Ce sont 18 centres implantés sur notre territoire qui accueillent tout public quels que soient l'âge et la situation familiale ou sociale. Leurs missions en matière de prévention, d'accompagnement des violences pour promouvoir des rapports humains plus égaux, de prévention des violences relationnelles, des violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes sont essentielles (accès à la contraception, lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, vaccination contre les IST, accompagnement à l'IVG...).

Les équipes médicales et conseillères conjugales sont ouverts à tous (sans condition d'âge, ni d'autorisation parentale, avec ou sans sécurité sociale, seul, en couple, en groupe...) et accueillent plus particulièrement les jeunes. Ils assurent un accueil gratuit et confidentiel pour toute personne ayant besoin d'un accompagnement et de soutien.

La fermeture de certains centres et la réduction du nombre d'interventions vont mettre à mal toutes les actions mises en place depuis des années et réduire l'accès aux droits et aux soins en santé sexuelle des Drômoises et Drômois.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, DEMANDE que le Département :**

- MAINTIENNE les 7 Centres de Santé portés en direct par la collectivité ;
- POURSUIVE son engagement auprès des associations qui assurent en partenariat les activités de planification familiale et d'éducation familiale ;
- GARANTISSE un niveau d'intervention au moins équivalent à ce qui est déjà déployé à l'échelle du département ;
- ASSURE à tous les Drômoises et Drômois un égal accès aux droits et aux soins en santé sexuelle notamment en milieu rural.

## 9. Infos et questions diverses

- **Association « Vivre à Fontlaure »** : Convention d'occupation temporaire de locaux scolaires (*Laurent JEGOU*)

Laurent JEGOU informe de la prochaine occupation de la classe dite « Ghislaine », située entre l'école élémentaire et maternelle par l'IME Fontlaure. 3 à 4 enfants seront accompagnés par un(e) éducateur(trice) afin de partager des temps avec les enfants avec l'école sur le thème du handicap le vendredi matin après les vacances de Pâques.

Il profite également pour indiquer qu'un projet d'apprentissage de la langue des signes porté par l'Académie à l'école maternelle pour le personnel enseignant et Atsem est en cours sur l'année scolaire 2025-2026.

- **Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité** de France du 18 au 20 novembre 2025 et départemental le 16 octobre au Palais des Congrès à Valence (*Sylvie AUDINOT*)

Sylvie AUDINOT informe des dates des congrès 2025.

- **Carnaval** (*Monique GIRARD*)

Monique GIRARD fait un retour sur l'évènement qui s'est déroulé le samedi 15 mars, organisé conjointement par le Sou des Ecoles et la commission culture de la Mairie avec le Caramantran brûlé, une belle et jolie implication du Sous des écoles, ce fut un évènement réussi !

- **Assemblée Générale de la MJC** (*Monique GIRARD*)

Monique GIRARD fait un retour sur la dernière AG de la MJC et fait état d'un très bon fonctionnement avec pour projet d'acquies le local au Mas « Le Valmasel » pour y recevoir les jeunes en centre de loisirs et plus ... Le compromis de vente étant signé avec l'IME Fontlaure.

- Clôture de la séance à 21h15 -